

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE D'INFORMATION DU DAHOMEY

36e année - N° 373

Novembre - Décembre 1971 - 25 Francs CFA

AU COEUR DU DEBAT : LE PROBLÈME DÉTERMINANT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ CONFESSIONNEL

On a attendu près de dix ans après notre indépendance politique pour songer effectivement à poser les textes législatifs qui répondent vraiment au contexte de notre pays en ce qui concerne l'enseignement privé confessionnel.

Si la tendance à l'étatisation existe, souvent entretenue dans nos pays d'Afrique par des conseil-

lers européens parfois enclins à exporter sous d'autres climats leurs luttes particulières, la nécessité malgré tout fait loi.

Trois constatations dominent : l'enseignement privé confessionnel représente une masse importante de nationaux ; il est très enraciné dans la réalité sociale et nationale et il témoigne d'une grande vitalité.

L'enseignement privé confessionnel est vivant, c'est-à-dire qu'il croît malgré tout ce qui est fait pour l'étouffer. Sans doute l'effort à faire est encore considérable. La période qui s'ouvre avec la deuxième décennie de notre indépendance sera dure. Les difficultés seront bien différentes de celles

(Suite en page 3)

Réponse de la S. I. D. à notre article "Encore du pain sur la planche"

Se prévalant du droit de réponse prévu par la loi sur la presse, Monsieur LABELLE, Directeur de la Société Immobilière Dahoméenne, nous a fait parvenir la lettre qu'on lira ci-dessous.

Les lecteurs trouveront à la suite les observations que la réponse de la Société Immobilière Dahoméenne nous a inspirées.

NDLR.

" Il ne nous est pas possible de laisser planer sur notre Société des soupçons qui portent atteinte à son honorabilité. Les chiffres mentionnés qui constituent un compte de trésorerie et non un compte de gestion omettent tout simplement le montant des dépenses effectuées.

" Les dépenses représentent exactement la différence entre les recettes et les sommes versées à la Caisse, soit francs cfa : 14.660.715 - vérifiable auprès de l'agent comptable de la Caisse.

" Ces dépenses concernent d'une part :

" d'importants travaux de réparation rendus nécessaires pour conserver à l'Immeuble son standing, ils résultent de vices de construction imputables à l'Entreprise chargée de l'édification de l'Immeuble, ils ont fait l'objet d'un constat d'Huissier ;

" et d'autre part des travaux d'entretien courant, des prestations aux fournisseurs, des salaires des employés de l'Immeuble, etc...

" Au moment où paraissait votre article, le Directeur de la Caisse, Monsieur Daniel Bio, nous adressait la lettre n° 377/71 du 23 juillet 1971 dont la teneur suit :

" Cher Monsieur,

" A l'heure où la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Dahomey prend directement en charge la gestion de son Immeuble les 26 logements, je tiens particulièrement à vous exprimer ma satisfaction pour la gérance de cet Immeuble.

" D'autre part, vous voudrez exprimer à tous vos collaborateurs mes sincères remerciements pour la contribution qu'ils vous ont apportée.

(Suite en page 2)

Acheter "LA CROIX"
c'est bien !
S'y abonner
est pourtant mieux.



BONNES FÊTES

Bonnes fêtes à vous tous. En cette fin d'année je voudrais comme c'est de coutume vous présenter mes meilleurs souhaits de joyeux Noël et de bonne et heureuse année.

1971 se termine avec ses heurs et malheurs. Telle est la réalité de toute entreprise humaine. Mais ne nous attardons pas sur le passé. Il doit nous servir de leçon. C'est tout.

Pour 1972. Repartons d'un bon pied avec de bonnes résolutions à tous les niveaux.

Plus de justice pour plus de paix.

Plus de justice pour un développement plus harmonieux.

Plus de justice pour plus de joie dans les cœurs.

Le Dahomey en a besoin. Et pour ce faire nous devons travailler la main dans la main sans rancœur ni arrière pensée. C'est à ce seul prix qu'est le Salut du Dahomey.

PAIX SUR LA TERRE !



Toujours aussi puissant l'attrait de la crèche ! (Crèche de Noël de la Côte-d'Ivoire)

Joseph quitte son petit bourg de Nazareth qui se trouve dans le département de Galilée pour se rendre à Bethléem, berceau de sa famille, une petite ville de la province de Judée. Il est en effet un descendant lointain de la famille royale qui a rendu le pays célèbre : la famille de David. Marie l'accompagne.

Bethléem, qui veut dire : "Maison du pain", doit ce nom à ses terres à blé. Mais plus encore qu'une ville agricole, Bethléem, située en bordure du désert, est un lieu de marché. Des hôtelleries sont aménagées sur les routes aux entrées de la ville : ce sont des cours carrées entourées de murs.

Marie et Joseph ne trouvent pas de place dans l'hôtellerie.

A défaut de mieux, ils trouvent non loin de là une grotte naturelle à flanc de rocher, que sans doute le tenancier de l'hôtellerie utilise aux jours d'affluence pour abriter les animaux. Certains de ces grottes, précédées d'un mur de maçonnerie, servent encore de nos jours à loger les familles pauvres de ces pays.

C'est là, pendant une de ces nuits, que Marie met au monde son enfant, un rien de chair et de sang, un petit être fragile et impuissant, le Fils de Dieu pourtant. Elle emmaillote le bébé et le couche dans une crèche qui se trouve là. C'est le seul mobilier : cette auge de terre battue, où l'on jette la nourriture des ânes et des bêtes à cornes.

Gloire à Dieu !... Puisse la joie de Noël s'épanouir, pour Tous, dans la Paix et la Sérénité !

Cet événement, cette Bonne Nouvelle par excellence a, petit à petit donné lieu à des messages des Papes. (Lire en page 6 nos informations).

NOS OBSERVATIONS SUR LA RÉPONSE DE LA S. I. D.

En nous traduisant devant la Justice pour notre article "Encore du pain sur la planche", la Société Immobilière Dahoméenne avait fait perdre à un quelconque droit de réponse son véritable sens.

Cependant, par honnêteté intellectuelle, nous venons de publier son article-réponse.

X

Notre souci, ainsi que nous l'avons déjà écrit dans ce journal, a été de nous informer et d'informer nos lecteurs sur la gestion d'un élément important du patrimoine des travailleurs.

Nous ne pouvions rester indifférents devant les termes de la décision par laquelle le Directeur de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale mettait fin au contrat de gestion de la Société Immobilière Dahoméenne.

Cette décision, la voici :

" CAISSE NATIONALE
DE
SECURITE SOCIALE
"

DECISION N° 031/71

" Compte tenu des résultats alarmants constatés dans la gestion de l'Immeuble de rapport de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et qui sont les suivants :

Périodes	Recettes	Sommes versées à la Caisse
2ème trimestre 1970	5.459.234	1.633.814
3ème trimestre 1970	5.063.780	2.848.821
4ème trimestre 1970	4.914.320	1.236.348
1er trimestre 1971	5.076.515	134.161
Total =	20.513.859	Total = 5.853.144

" La somme encaissée soit 5.853.144 francs représentant le quart des recettes ne justifie pas la rentabilité du paiement.

" En conséquence, il est mis fin à la gestion confiée à la Société Immobilière Dahoméenne.

" La Caisse Nationale de Sécurité Sociale s'occupera elle-même de cette gestion.

" La présente décision prend effet pour compter du 16 juillet 1971.

Fait à Cotonou, le 9 juillet 1971
Le Directeur de la C.N.S.S.
Daniel Bio "

Nous aurions eu beaucoup de choses à dire, beaucoup d'éclaircissements à demander sur la gestion des "26 appartements" si l'affaire n'avait pas été retirée du tribunal par la partie plaignante.

L'esprit de conciliation auquel nous étions alors invités continue toujours de nous animer.

Néanmoins qu'il nous soit permis d'attirer l'attention sur deux points de l'article sus-visé :

1) Dans son article-réponse, le Directeur-gérant de la Société Immobilière Dahoméenne parle de dépenses concernant "d'importants travaux de réfection qui résultent de vices de construction imputables à l'entreprise chargée de l'édification de l'Immeuble".

Et voilà qui est bien dit. Pourquoi alors pénaliser la Caisse pour ce dont elle n'est pas responsable ? Pourquoi donc lui faire supporter les charges de travaux de réfection dus à des malfaçons imputables à l'entreprise qui a construit l'Immeuble, alors que le délai de dix ans pendant lequel l'architecte et l'entrepreneur doivent garantir, n'était pas encore épuisé ?

De ce bâtiment, qui a à peine quatre ans d'âge, au nom de quoi a-t-on fait supporter à la Caisse les frais des travaux de réfection de l'appartement 7 C par exemple qui montent jusqu'à 753.235 francs dont 507.360 pour la seule plomberie au cours du même trimestre, et cela bien que les "vices de construction" qui ont fait l'objet d'un constat d'huissier "soient" imputables à l'entreprise, chargée de l'édification de l'Immeuble".

2) Par ailleurs, la lettre du Directeur de la Caisse par laquelle le Directeur-Gérant de la Société Immobilière Dahoméenne conclut son article, constitue-t-elle un quitus ?

Mais nous savons que quand un agent cesse ses fonctions, il a droit à un certificat de travail, de la part de son employeur et que ce certificat est rédigé en des termes tels qu'ils permettent de trouver un job ailleurs.

Nous convaincras-t-on que la lettre citée par le Directeur-Gérant de la Société Immobilière Dahoméenne remet en cause les termes de cette autre lettre à lui adressée par le Directeur de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ?

" CAISSE NATIONALE
DE
SECURITE SOCIALE
" B.P. 391 - Cotonou
N° 336/71/DB/AF

N° 336/71/CNSS

Cotonou, le 15 juillet 1971

Le Directeur,
à
Monsieur M. LABELLE
Directeur-Gérant de la
Société Immobilière Dahoméenne
Boîte Postale 739 - Cotonou

" Référence :
" V/ Lettre du 14 juillet 1971

Le syndicat des gens de maison

Réunis en assemblée constitutive le 31 octobre 1971, au Centre Culturel de Parakou, en présence de MM. Pierre Badé, secrétaire général du Syndicat national des Gens de Maison du Dahomey, Michel Messo, président du même syndicat et de M. Claude Atindogbé représentant l'Union Générale des Travailleurs du Dahomey (U.G.T.D.), les cuisiniers-Boys-employés de maison-blanchisseurs - gardiens du Borgou, se sont constitués en syndicat pour la défense de leurs intérêts. Affilié à l'U.G.T.D., ce syndicat est dénommé Syndicat Professionnel des Gens de Maison du Borgou.

Après avoir passé en revue tous les problèmes afférents à leur profession, ils ont à l'unanimité et par acclamation mis sur pied un bureau directeur conformément aux statuts du Syndicat National des Gens de Maison du Dahomey pour une durée de deux ans.

Sont à la tête de ce bureau :

Président : M. Mama Djibril ; Secrétaire Général chargé des revendications : M. Nestor Balaguémon ; Trésorier Général : M. Laurent Lahadé.

Réponse de la S. I. D.

(Suite de la première page)

" Persuadé que votre concours et l'aide de vos services ne nous feront défaut en cas de besoin, je vous prie de croire...
Daniel Bio

Lire à droite de la page nos observations.

AVIS DE VENTE

Plusieurs appartements à vendre

IMMEUBLE 40 LOGEMENTS

(Partie G. T. E.) Patte d'Oie

S'adresser : Maître Philippe QUENL

Notaire - B.P. 676 - carré 87 - COTON

SOCIETE IMMOBILIERE DAHOMEENNE

1, Avenue Monseigneur Steinmetz

Téléphone 35-15 - COTON

Directement d'Orly et du Bourget

Toutes destinations - Bonne arrivée garantie

Poussins Lebreast Chair

2 kg. à 10 semaines



STARCROSS - Ponte intensive - 300 œufs annuels - Races pures SUSSEX, BLEU HOLLANDE, NEW HAMPSHIRE, RHODE ISLAND, Gros Pékins et croisements LAPINS GEANTS du Bouscat - 6 kg. le seul consommable à trois mois, DINDONS, PINTADES.

ELEVAGE DU MOULIN - 77 - Marles-en-Brie (France)
Cuvier de 130.000 œufs

" Monsieur le Directeur-Gérant,

" Prenant acte des efforts que vous déployez pour défendre les intérêts de l'Immeuble de rapport de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et sachant que la gestion vous est confiée, je tiens à vous signifier de la manière la plus catégorique que votre sentiment de ne plus vouloir vous dessaisir de la gestion de l'Immeuble est inacceptable.

" En effet, il faut qu'il soit entendu une fois pour toutes, qu'une vue de l'Immeuble de la commission permanente d'un Conseil d'Administration ne saurait tenir lieu de décision encore moins d'un contrat de gestion.

" Mieux, quand bien même il y aurait eu un contrat de gestion en bonne et due forme (ce qui n'est pas le cas) entre la défunte Caisse de Compensations des Prestations Familiales et Accidents du Travail et vous, cet acte ne saurait en aucune façon lier mon organisme issu d'une ordonnance du Conseil Présidentiel.

" J'explique mal votre subite obstination à vouloir nier une évidence et à vouloir également vous affubler d'un juridisme factice et anachronique, à moins que certains éléments en sous mains ne vous fassent croire que le rôle dégradant de support de certains intérêts inavoués...

" Au premier trimestre 1971, les recettes provenant des frais de gestion s'élevaient à la somme de 5.076.515 francs dont 311.456 francs de revenus au seul titre d'Honoraires et 134.161 francs seulement à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour laquelle vos efforts tendent à nuire à des opérations de justification circonstancielle.

" Mon souci de sauvegarder les intérêts de la C.N.S.S. n'autorise pas une espèce d'attribution et le caractère insurrectionnel et quelque peu versif de votre lettre me paraît incompatible avec les hautes fonctions que vous exercez dans ce pays.

" Je vous réaffirme, s'il en était encore besoin, ma décision et ma détermination de faire gérer l'Immeuble des 26 logements à compter du 1er juillet 1971 par les services compétents de mon organisme.

" Veuillez agréer, Monsieur le Directeur-Gérant, mes salutations distinguées.
Daniel Bio

Ce n'est pas un débat que nous ouvrons, malgré l'allure de la rédaction de nos observations nous tenons simplement à mettre en garde le contre toute interprétation hâtive et lui donner l'occasion de juger objectivement.

Au cœur du débat : le problème déterminant de l'enseignement privé confessionnel

(Suite de la première page)

du début mais elles seront encore grandes ; les besoins augmentent de plus en plus face à une poussée démographique irrésistible : développement de l'enseignement lui-même, conflit dans l'établissement des ordres d'urgence en matière d'investissements. Les investissements scolaires sont nécessaires et devraient même être les premiers du fait que, l'un des capitaux les plus importants d'un pays est le cerveau de son peuple. Celui qui travaille à son développement par

l'instruction doit être compté parmi ses plus grands bienfaiteurs. L'instruction et l'éducation constituent en effet d'une des clés du destin d'un peuple.

On doit absolument revoir les principes de l'école privée confessionnelle au Dahomey. La liberté scolaire doit être un droit et la gratuité de l'enseignement élémentaire un fait. Dans la fonction publique, un diplôme professionnel d'enseignement entraîne toujours un reclassement. Pourquoi hésite-t-on dans l'enseignement privé

confessionnel ?

La réunion de la commission paritaire dont les travaux devront être entérinés par le conseil des ministres avant de devenir effectifs est un pas vers la noble prérogative et la mission de l'Etat de contrôler, aider et régler les activités privées et individuelles de la vie nationale... pour les faire converger harmonieusement vers le bien commun, lequel ne peut être déterminé par des conceptions arbitraires.

N'oublions pas qu'indépendance signifie responsabilité. Cette responsabilité, cette solidarité ne

signifie d'ailleurs pas amoindrissement de nous-mêmes, mais enrichissement. L'élaboration des textes devant régir l'enseignement privé pour servir à son niveau les vraies causes de la Nation doit être considérée avec bienveillance mais essentiellement dans le respect de toutes les croyances. Cette pierre posée aujourd'hui peut servir à bien bâtir demain.

L'ennemi ? C'est l'intolérance et le sectarisme hors de saison dont on veut nous écraser les uns et les autres.

Ernest Mihami

A la séance inaugurale de notre commission restreinte chargée d'étudier les problèmes de l'enseignement privé confessionnel, commission où rien n'a manqué d'une ambiance de parfaite compréhension, à la suite de la mise en commun de nos problèmes et des solutions qu'ils appellent :

- réaffirmation de l'existence de notre secteur d'enseignement ;
- réadaptation des anciens textes qui nous régissent, cause de nos difficultés de tous ordres ;
- planification en vue de nous mettre définitivement à l'aise, en collaboration harmonieuse avec l'Education Nationale, voici qu'à la seule question de "Parité et Prise en Charge" quelqu'un lança : l'Etat est laïc...

QU'EST-CE-A DIRE ?

Il importe de remonter à la source de cette mentalité importée par la colonisation française. Là-bas, bien loin, le 25 avril 1871, fut annoncée par les commandants de la Municipalité du 12^e arrondissement de Paris, l'inauguration à titre définitif "de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire", puis, le 9 décembre 1905, la loi de la "séparation de l'Eglise et de l'Etat".

Que ne nous rendions-nous à l'évidence du temps présent où les choses ont nettement évolué, dans le bon sens ! Pour nous en convaincre, il n'est pas trop de l'éternelle de la France elle-même, de son peuple reconverti dans sa majorité au 100^e anniversaire de son laïcisme !

La Loi votée en première lecture par l'Assemblée Souveraine, le 27 avril dernier et adoptée au Sénat le 19 mai, consacre la pérennité de l'enseignement privé et met à la charge de l'Etat toutes les dépenses de cet ordre d'enseignement : traitement des enseignants et frais de fonctionnement.

Avant le vote, un sondage de l'opinion publique avait assuré que sur 100 personnes interrogées, 5 seulement se trouvaient opposées et 68 favorables au maintien et à l'augmentation des subventions. Tant et si bien, qu'une grève s'y opposant la veille n'y fit rien.

	Scrutin Assemblée nationale	Scrutin Sénat
Votants	475	272
Suffrages exprimés ..	468	269
Majorité absolue	235	135
Pour	376	171
Contre	92	98

J.O.R.F. n° 1971 et n° 25 A.N. du 28/4/71 et 178 du 20/5/71 (au lieu et place de la Loi DEBRE du 31 décembre 1959).

AINSI VA LA FRANCE, ETAT LAIC

Voici quelques échos des débats. A l'Assemblée, M. Olivier Giscard d'Estaing s'exprimait ainsi :

"Le slogan" à enseignement public fonds privés a perdu de son sens : l'on sait qu'il n'est pas aujourd'hui de vraies libertés, liberté d'information, liberté de la presse, liberté syndicale, sans une aide directe ou indirecte de l'Etat ; l'aide financière est donc un élément nécessaire de la véritable liberté de l'enseignement".

"Le projet de Loi repose sur une liberté fondamentale, celle de l'Enseignement. Ensuite, il propose la coopération entre l'Etat et le domaine privé, ce qui est indispensable pour mieux assurer un service public. Enfin, il est équitable parce

qu'il respecte le droit des familles en évitant de faire intervenir, contre celles qui choisissent l'enseignement privé, la Loi qui est la plus choquante dans ce domaine : celle de l'argent.

"La laïcité n'est plus au cœur du débat, car la Loi la respecte dans les enseignements publics dont l'Etat assure la charge, mais aussi dans les programmes nationaux que suivent les enseignements privés.

"La loi, sans porter atteinte à la valeur des établissements publics, repose sur une conception de la place qu'un autre secteur peut et doit tenir dans l'Enseignement de nos enfants.

"Ce qui couperait l'éducation en deux, ce serait l'existence d'établissements privés soit dénués de ressources et incapables par là-même de donner de bons résultats, soit réservés à des familles riches, qui paieraient des frais de scolarité élevés, et susceptibles de former une école de classe, ce que nous ne voulons pas.

"L'unité nationale n'est concevable que dans la diversité des opinions et des tendances. Sinon c'est le totalitarisme national, ce que nous refusons...

"Priver l'enseignement public de ressources qui lui sont nécessaires ? C'est tout le contraire. Si vous considérez le coût de l'Enseignement privé, vous vous apercevez qu'il est moins onéreux pour la Nation que l'Enseignement public. Car si l'on accueillait dans l'enseignement public les quelques deux millions d'enfants (au Dahomey ils sont plus de 47.000) qui suivent actuellement les cours de l'enseignement libre, on augmenterait considérablement les charges de l'Etat et l'on surchargerait les établissements publics d'un nombre d'enfants dont ils ne pourraient pas assumer normalement l'éducation. Ainsi ceux qui croient sauvegarder la qualité des établissements publics en attaquant les établissements d'enseignement privé font un raisonnement inexact.

"Le dilemme d'aujourd'hui et de demain, (quant au problème de l'Education Nationale), n'est plus laïcité et religion, mais coexistence pacifique de l'Etat et du Privé.

"Autrefois l'Eglise dispensait seule tout l'enseignement. Puis l'Etat est venu dans la suite. Nous entrons dans une 3ème phase... celle où nous assumerons ensemble nos missions dans un cadre moderne de coopération.

"Il serait contraire à l'équité qu'un enfant de famille nombreuse et de condition modeste, parce que ses parents ont choisi un certain type d'enseignement, se voie contraint à une dépense très lourde, alors que le fils d'une famille aisée ne paierait rien dans un établissement public. La gratuité dans l'enseignement obligatoire est une condition nécessaire à la justice sociale".

Paul Minot, rapporteur au Sénat de la Commission des affaires culturelles, disait :

"La liberté de l'enseignement est vraiment entrée dans nos mœurs et, j'espère, définitivement. Loin de provoquer, comme on l'a dit, la division des Français, elle a fait disparaître cette vieille querelle dépassée de l'école laïque et de l'école libre qui a fait tant de mal à la France au moment où elle allait avoir à affronter les plus grands périls de son histoire. Aujourd'hui une large majorité est en faveur, non seulement du

maintien de l'enseignement privé, mais de l'aide que lui apporte l'Etat..."

"La loi Debre du 31 décembre 1959 s'inspirait de trois principes essentiels : une véritable liberté de l'enseignement, une harmonisation de l'enseignement privé avec l'enseignement public, enfin la notion que l'enseignement privé conservant son caractère propre, mais contrôlé par l'Etat, peut devenir un véritable service public.

"Besoin scolaire reconnu : si un établissement d'un niveau pédagogique satisfaisant accueille une clientèle suffisamment nombreuse, on estime qu'il répond à un besoin scolaire, même si ses élèves peuvent être accueillis dans d'autres établissements de la même ville ou du même secteur...

"La laïcité, c'est la neutralité de l'Etat devant toute confession religieuse, devant toute option spirituelle et, dans ce sens, l'école privée est tout aussi laïque que l'école publique puisque, conformément à l'esprit de la loi de 1959, elle accueille aujourd'hui tous les enfants, sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyance, et, bien entendu, sans les contraindre en quoi que ce soit à une éducation religieuse. La liberté de conscience, c'est la liberté suprême".

Olivier Guichard, Ministre français de l'Education Nationale, s'exprimait ainsi devant l'Assemblée : "Il y a douze ans, le Gouvernement et le Sénat constataient l'existence d'un enseignement libre, vivace, l'attachement que lui portaient de nombreuses familles, les conditions économiques précaires et à court terme, fatales, dans lesquelles il vivait, le fait, enfin, que ni cette existence ni cet attachement ne mettaient en cause l'unité morale et sociale de la Nation. Ils constataient que sa vie correspondait à la volonté d'un nombre important de familles françaises, sans nuire en aucune manière aux intérêts des autres ni à l'unité de la collectivité..."

"(Après la loi Debre), la place de l'enseignement privé par rapport à l'enseignement public est restée pratiquement stable... Ainsi l'enseignement privé est-il à la fois important et marginal, c'est-à-dire qu'il n'est ni négligeable, ni menaçant. Cet équilibre au sein d'une progression commune est sans doute la justification la plus élatante de la politique choisie et la raison décisive de l'apaisement des esprits..."

Ainsi va la France, état laïc...

EVOLUTION ET REALISME

Dès lors il devient clair pour tout le monde que l'enseignement confessionnel qui nous occupe, plus spécifiquement les écoles catholiques, ne se laisseront point liquider ou étouffer progressivement.

Considérant qu'il est impossible à nos Evêques de faire davantage appel à leurs finances diocésaines déjà trop largement grevées au profit des écoles, qu'il devient aléatoire de recourir au produit de kermesses ou ventes de charité, qu'il s'avère enfin impossible de demander à nos autres une participation plus grande (cf la requête de la Conférence Episcopale du 1^{er} mars dernier au Conseil Présidentiel). Nous, Parents d'élèves et citoyens de ce pays, forts de notre participation à égalité quant à nos ressources budgétaires directes et indirectes de la Nation, nous réclamons de l'Etat, au titre

de la plus élémentaire justice, la part qui nous revient en ce qui concerne l'éducation de nos enfants, quelle que soit notre confession - que nous soyons animistes musulmans ou chrétiens.

Nous rendons un solennel hommage à notre Conseil Présidentiel qui, loin d'opposer une fin de non recevoir à nos légitimes sollicitations, "souhaiterait faire mieux en n'exigeant pas de nous que des devoirs" (lettre n° 1431/P/CPKAB du 26 juillet 1971).

C'est donc parfaitement confiants dans l'effort de redressement économique de notre Gouvernement, que nous osons attendre la solution immédiate de nos problèmes scolaires. En effet, aucune réponse n'a été faite à nos Evêques à leur requête auprès du Conseil Présidentiel d'il y a 9 mois !

La pression des enseignants continue, la soit persistante de la justice s'y joint et ceux-là ne s'en tiennent maintenant plus qu'à la parité de leur salaire, toute la parité, pour un large réajustement sur les soldes de leurs homologues de l'école publique.

Au nom de tous les nationaux parents d'élèves des écoles catholiques et de tous les autres établissements confessionnels, nous revendiquons au nom d'une justice élémentaire notre part des recettes nationales, qui consiste en cette parité de rétribution pour tous nos enseignants reconnus et même qualifiés par le Ministère de l'Education Nationale de notre pays, ce qui résoudrait du même coup toutes les sujétions préjudiciables de débâchements que nous subissons.

C'est encore Olivier Guichard, Ministre français de l'Education Nationale qui affirmait : "une mort brutale par la nationalisation, ou une mort lente par le statu quo est insupportable à une fraction si importante du corps social".

Le Conseil Présidentiel et le Gouvernement du Dahomey, peuple souverain, feraient un geste qui les ennoblirait devant l'histoire, s'ils réglaient une fois pour toutes et dans l'équité, cette querelle scolaire importée chez nous au temps de la colonisation.

Paul Mihami
Président de l'association nationale
des parents d'élèves des écoles catholiques
du Dahomey

MERCI A TOUS

Notre appel lancé dans notre numéro 365 et sous la signature de Mgr Gantin au profit de notre modeste Imprimerie n'a pas rencontré et ne rencontrera pas que des portes fermées. La preuve, de généreuses participations nous parviennent. A tous ces donateurs, nous disons merci.

M. Bernard Azinon
B.P. 1295 Abidjan.....1.000F
M. Mathias B. Migan
B.P. 883 Cotonou.....1.000"
M. Pierre Agbo
B.P. 74 Parakou.....1.000"

(à suivre)

SUR NOTRE BLOC-NOTES 1972

L'heure des bilans vient de sonner. Les 365 jours de l'an 1971, féconds en événements politiques rentrent dans l'histoire. Leur bilan n'est pas facile à dresser en quelques lignes. Nous n'essayerons de faire ici que celui des principaux points parmi les principaux en nous attardant le plus sur le Dahomey.

En 1971, outre les exécutions sommaires et les points saillants de la vie économique, sociale, diplomatique, politique et scientifique, les grandes manœuvres ont débuté par l'annonce de la visite du président Nixon en Chine. Puis ce fut l'accord sur Berlin, l'entrée de Pékin à l'ONU qui a occasionné le départ de la grande Organisation de la Chine de Formose, le pas décisif vers l'Europe de la Grande-Bretagne...

L'année 1971 aura été témoin de grands bouleversements dans les rapports de politique mondiale.

Sans commentaire, lisez plutôt :

JANVIER

1 - **C.E.E.** : Entrée en vigueur des accords de Yaoundé II et d'Arusha.

5 - **Cameroun** : Trois condamnations à mort (Ouangdié Njassop et Fotsing). Dans ce procès de la rébellion, Mgr Ndongmo est condamné à la détention à perpétuité.

- au **Togo** : On annonce la mort à l'hôpital de la garnison de Lomé de 3 détenus condamnés le 1er décembre 1970 par la Cour de Sécurité de l'Etat pour complot. Leur décès est dû à un collapsus circulatoire, indique - t - on de source officielle.

- et au **Cameroun** : On enregistre trois condamnations à mort Mgr Ndongmo, Tabou et Takala dans le procès du complot contre le régime. Le tribunal prononce 5 peines d'emprisonnement à vie, 15 accusés sont condamnés à 20 ans de prison, 25 à 10 ans, il y a 15 acquittements.

7 - **Dahomey** : Signature de deux conventions franco-dahoméennes d'une somme de 130,150,000 cfa.

8 - **Sierra Leone** : Condamnation à mort d'un officier de seconde classe pour participation au coup d'Etat manqué d'octobre 1970.

12 - **O.N.U.** : Les Etats-Unis et le Royaume Uni se retirent du Comité de décolonisation de l'O.N.U. qu'ils accusent de partialité.

14 - **Dahomey** : Inauguration du Complexe Agro-industriel de Houin-Agamé par le Conseil Présidentiel.

- et au **Cameroun** : Trois des 6 condamnés à mort sont graciés dont Mgr Ndongmo.

15 - **Cameroun** : Ouandjié, Fotsing et

Tabou sont fusillés sur une place publique de Baffoussam.

23 - **Cameroun** : Le Cameroun se retire d'Afrique.

24 - **Guinée** : condamnations à mort, dont 33 par contumace, dans l'affaire du 22 novembre - Mgr Tehimbo condamné aux travaux forcés à perpétuité.

25 - **Toujours en Guinée** : 4 des condamnés à mort sont pendus publiquement à Conakry.

- Et en **Ouganda** : L'armée prend le pouvoir. Obote revenant de Singapour arrive à Nairobi.

26 - **Nigéria** : 8 Chefs coutumiers condamnés à mort dans le sud-est. Ils étaient accusés d'avoir érigé des

par Barthélémy CAKPO

tribunaux clandestins et d'avoir fait étrangler de nombreux victimes.

28 - **Les Archevêques d'Afrique** de l'Ouest réunis à Abidjan condamnent le verdict du procès de Conakry.

- Tandis qu'en **Guinée** : De nouvelles exécutions en province portent à 8 le nombre des condamnés à mort qui ont été pendus.

28 - 29 - **Fort Lamy** - Sommet de l'O.C.A.M. : Signature d'une convention générale de coopération fiscale et d'une convention portant création de l'Institut africain d'information à Libreville.

31 - **Amérique** : Lancement au Cap Kennedy d'Apollo XIV.

FEVRIER

3 - **Guinée** Libération après enquête, d'une centaine de Guinéens, qui avaient été arrêtés à la suite de dénonciation par les " mercenaires ".

8 - **Nigéria** : Rapatriement des derniers enfants biafrais hébergés au Gabon.

12 - **Dahomey** : Signature de la convention franco-dahoméenne sur la circulation des personnes.

15 - **Dahomey** : Inauguration officielle de l'I.C.O.D.A. intervenue plus d'un an après la mise en exploitation de l'usine.

- Signature d'un protocole d'accord relatif à la recherche pétrolière au Dahomey entre la Deutsch Shell (l'un des huit grands du pétrole sur le plan mondial) et le Dahomey.

13-17 - **Bamako** : Conférence épiscopale de l'Afrique de l'Ouest francophone.

22 - **Afrique du Sud** : Londres offre de fournir des hélicoptères à Pretoria qui en commande 7.

24 - **Dahomey** : Institution par le gouvernement d'une carte professionnelle dite carte de commerçant étranger - création d'un organe de contrôle d'Etat (le tout par ordonnances). Un décret adopté porte organisation et fonctionnement du service civique.

- **Algérie** : L'Algérie décide de nationaliser à 51 % les compagnies pétrolières françaises et totalement le réseau des oléoducs ainsi que les gisements de gaz annonce Boumediène. Cette décision prend effet immédiatement.

MARS

3 - **Bruxelles - C.E.E.** : Entrée en vigueur du 3e F.E.D.

- **Dahomey** : Création par le gouvernement des tribunaux de 1ère Instance de 2e classe de Pobè, Comé, Dassá-

Zoumé, Bembéréké et Djougou.

5 - **Vatican** : Son Exc. Mgr Gantini est nommé secrétaire-adjoint de la Congrégation pour l'Evangélisation des peuples auprès du Saint Siège.

10 - **Dahomey** : Création du corps du service de santé des armées.

17 - **Dahomey** : Création par le gouvernement de Conseils consultatifs départementaux et urbains.

Contrairement à l'assemblée consultative nationale, les Conseils consultatifs départementaux et urbains sont dotés de véritables pouvoirs de décisions sur la quasi-totalité des affaires de leurs circonscriptions en particulier ils délibèrent sur le budget de la circonscription, sur toutes les dépenses et recettes ordinaires ou extraordinaires. Ils ont également le pouvoir

de contrôler l'exécution des budgets.

- La Caisse Dahoméenne de Sécurité Sociale est scindée en deux, à savoir la caisse nationale d'allocations familiales avec à sa tête M. Odon Kanrin, administrateur et la caisse nationale de Sécurité sociale également à sa tête M. Daniel administrateur.

23 - **Dahomey** : Contrat avec l'U.N.E.C. pour l'analyse de 3,000 échantillons du sous-sol dahoméen.

31 - **Bruxelles** : Les six décisions d'appliquer dès juillet les préférences douanières généralisées.

AVRIL

2 - **Abidjan** : Augmentation du capital d'Afrique-Afrique, qui passe de 2 à 4,5 milliards cfa.

9 - **Algérie** : Fermeture de Renault-Algérie et licenciement des 909 ouvriers. Cette décision a été prise à la suite de la réclamation de 80 millions

de dinars de droits de douane rétroactivement depuis 1965.

19 - **Sierra-Leone** : Proclamation de la République.

21 - **Haïti** : Le Dr François Duvalier (Suite en page 5)

ÉTRENNES ?... Larousse BIEN SÛR !



IL Y A TOUJOURS UN Larousse
QUI FERA PLAISIR A QUELQU'UN

DÉCOUVREZ CHEZ VOTRE LIBRAIRE
LES GRANDES NOUVEAUTÉS Larousse 1972 :

LAROUSSE 3 VOLUMES EN COULEURS
NOUVEAU PETIT LAROUSSE EN COULEURS
PETIT DICTIONNAIRE MODERNE
LE MONDE AUTOUR DE 1492
LE MONDE AUTOUR DE 1871
collection « monde et histoire »
HISTOIRE DE LA FRANCE 3 volumes
L'AUTO / collection « vie active »
JOURNAL DE L'ANNÉE 5^e volume
collections au format de poche :
DICTIONNAIRES DE L'HOMME DU XX^e SIÈCLE
POCHE COULEURS LAROUSSE

DÉCOUVREZ AUSSI dans le nouveau catalogue
étrennes Larousse, qui vous attend chez les bons
libraires, une foule d'idées de cadeaux...

des cadeaux qui font plaisir... longtemps

SUR NOTRE BLOC-NOTES 1971

(de la page 4)

25 - **Dahomey** : Le pétrole algérien déclaré "pétrole rouge" par les compagnies pétrolières françaises.

26 - **Algérie** : Le pétrole algérien déclaré "pétrole rouge" par les compagnies pétrolières françaises.

MAI

4 - **Dahomey** : Signature d'une convention de longue durée de recherche pétrolière avec Shell sur une superficie de 4.140 Km². D'embellie, la Shell a proposé d'aller jusqu'à la ligne des 3.000 mètres de profondeur.

6 - **Algérie** : Algérianisation des sociétés françaises partiellement nationalisées.

3 au 7 - **Addis-Abeba** : Conférence panafricaine sur le commerce et l'industrie. Élaboration d'une "charte du développement industriel en Afrique".

16 - **Dahomey** : Inauguration de la Mosquée Centrale de Porto-Novo dont

28 - **Dahomey** : Départ de Mgr Gantin pour Rome où il va rejoindre son nouveau poste.

- **Côte d'Ivoire** : Conférence de presse du président Houphouët-Boigny sur "la paix en Afrique". Préconise le dialogue avec l'Afrique du Sud.

la construction a commencé depuis 1910.

18 - **Mozambique** : Le Conseil général des Pères Blancs décide de retirer ses religieux du Mozambique en raison de la confusion maintenue dans ce territoire entre l'Eglise et l'Etat "aussi bien par la hiérarchie que par l'Etat".

24 - **Cameroun** : Création de la "Cameroun Airlines".

28 - **Mozambique** : Le Portugal expulse les Pères Blancs du Mozambique. Ils devront quitter ce territoire avant le 1er juillet.

JUIN

1 - **Gabon-Dahomey** : signature de l'ordonnance n° 71-33 CP/MAE, portant ratification de l'accord de Coopération et d'assistance mutuelle entre la République du Gabon et celle du Dahomey à Libreville.

3 - **Dahomey** : le gouvernement a étudié et adopté le projet d'ordonnance portant loi d'orientation de l'éducation nationale et le projet de

décret portant décentralisation de l'enseignement. Leur mise en application rencontrera d'énormes difficultés. Voir leur mise en veilleuse...

7 - **Moscou** : grande première spatiale soviétique. Arrimage de "Saliout" et de "Soyouz". Autrement dit deux cosmonautes soviétiques ont pénétré dans un appartement

vide qui les attendait depuis un mois et demi. L'opération a eu lieu dans l'espace, sur orbite terrestre. Une première cosmique.

11 - **Cité du Vatican** : Paul VI promulgue le "motu proprio" Causas matrimoniales, qui simplifie et accéle les procès matrimoniaux.

12 - **Cameroun** : accord Cameroun Air-France pour la création de "Cameroun Airlines".

13 - **OUA** : le Conseil des Ministres de l'OUA adopte le budget de l'Organisation : un peu plus de 3 milliards de dollars pour le budget de fonctionnement et 2,5 milliards de dollars pour le Fonds spécial d'aide au Mouvement de Libération.

- **Dahomey** : 785 millions cfa pour l'extension de l'adduction d'eau de Cotonou au titre du 3e FED.

16 - **Dahomey** : Erection par le gouvernement en circonscriptions urbaines des villes de Lokossa et de Natitingou.

17 - **Tokyo** : les gouvernements américain et japonais signent le traité par lequel les Etats-Unis restituent au Japon l'Archipel des Ryukyu qu'ils occupaient depuis les derniers mois de la seconde guerre mondiale.

23 - **Addis-Abeba** : fin du 8e sommet de l'OUA. 10 chefs d'Etat et 2 chefs de gouvernement seulement étaient présents. La prochaine rencontre "au sommet" aura lieu à Rabat en juin 1972. La conférence s'est

notamment prononcée sur deux points : 1° Unanimité pour "déplorer" l'occupation de territoires arabes par Israël ; 2° Condamnation par 28 voix contre six et cinq abstentions des propositions de la Côte d'Ivoire concernant l'ouverture d'un dialogue avec Prétoria.

28 - **OUA** : M. Ould Daddah désigne les 10 "sages" qui seront chargés d'une mission de médiation au Moyen-Orient. Ce sont MM. Haile Sélassié, Tubman, Ahidjo, Houphouët-Boigny, Senghor, Ould Daddah, Nyérére, Kenyatta, Mobutu et Gwona.

29 - **Sierra Leone** : Le général Bangura, ancien commandant en chef des forces armées exécuté ainsi que trois autres officiers. Il avait été condamné à mort pour "tentative de coup d'Etat et d'attentat" contre M. Siaka Stevens.

- **Moscou** : les cosmonautes Gherghui Dobrovolski, Viktor Patsaiev et Vladislav Volkov trouvent la mort alors qu'à bord de leur vaisseau Soyouz-11 ils s'apprêtaient à se poser après avoir séjourné vingt-quatre jours et dix-neuf heures dans l'environnement moscovite terrestre. Il sera annoncé le 12 juillet par le gouvernement moscovite que leur mort est due à la perte de l'étanchéité de la cabine ayant entraîné une chute rapide de la pression.

(Suite en page 8)

1972

LA SPÉCIALE... FIN D'ANNÉE!

1972



A L'OCCASION DU NOUVEL AN

LA LOTERIE NATIONALE VOUS OFFRE

LE JEUDI 30 DECEMBRE 1971

1972

2 GROS LOTS D'UN MILLION

1972

UNE VOITURE R-4

1972

5 YAMAHA S

1972

5 lots de 100.000 Francs

5 lots de 50.000 Francs

26.537 lots d'une valeur de plus de 10.000.000 de Francs!

Réservez dès aujourd'hui vos billets pour cette extraordinaire distribution de lots

1972

1972

1972

LES MESSAGES DE NOËL DES GRANDS PAPES

Chaque année, à Noël, nous avons pris l'habitude de voir et d'entendre le Pape adresser un message au monde. Il nous semble que ce jour de la Bonne Nouvelle par excellence, avec la voix des anges annonçant aux bergers la joie du seul Événement qui dépasse l'histoire, ne serait plus tout à fait le même si la radio, la presse ne nous apportaient les vœux et l'enseignement du Saint-Père. Par la grâce de cette technique, l'intimité de Noël s'élargit, sans rien perdre de son caractère, jusqu'à accueillir dans nos demeures le Père commun. Par elle, d'autres que les chrétiens apprennent qu'une parole d'homme fait toujours écho, après vingt siècles, à la révélation du Verbe.

L'histoire a voulu que le message de Noël sous sa forme actuelle, fut lié à des circonstances tragiques. C'est en 1941 que Pie XII inaugura la coutume du message radiodiffusé. Mais il faut remonter au XIXe siècle pour trouver les premiers indices de cette coutume. A cette époque déjà, le Sacré-Colège offrait ses vœux au Pape la veille de Noël ; le Pape répondait par quelques mots de remerciement. En 1896, on note que Léon XIII prononce une brève

purement utilitaires. C'est dans cette catégorie qu'entrent l'agression préméditée contre un petit peuple laborieux et pacifique, sous le prétexte d'une menace inexistant, ni voulue ni même possible ; les atrocités (de quelque côté qu'elles aient été commises) et l'usage illicite des moyens de destruction, même contre des non-combattants et des fugitifs, contre des vieillards, des femmes, des enfants ; le mépris de la dignité, de la liberté et de la vie humaine, d'où découlent des actes qui crient vengeance devant Dieu : "La voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi", la propagande antichrétienne et même athée..."

Pie XII rappelle que les litiges entre Nations auraient pu être résolus autrement et qu'il faut, sans plus attendre, envisager un avenir de paix. Il pose cinq conditions pour une paix durable : le droit à la vie pour tous les peuples, le désarmement, la création d'institutions internationales qui servent à garantir l'application des conventions et leur éventuelle révision, une meilleure organisation de l'Europe pour sauvegarder le droit des peuples et des minorités ethniques, enfin le sens des responsabilités dans la personne de ceux qui dirigent les peuples.

Il n'est pas sans intérêt de relire ces quelques pages. Non seulement le Pape se prononce sur l'agression mais il commence un enseignement sur la paix, l'ordre social et politique qui va se développer dans tous ses messages de Noël.

En 1940, la guerre s'installe et s'étend. Pie XII fait constater la joie du chrétien avec les horreurs de la guerre. Après avoir exposé l'action du Saint-Siège en faveur des prisonniers, il reprend l'étude des garanties qui consolideraient la paix ; il utilise l'expression alors en vogue dans une certaine littérature politique : "l'ordre nouveau".

1941 : UNE INNOVATION

En 1941, il sépare nettement son message de Noël de l'allocation qu'il adresse à la Curie. Celle-ci traite de la hiérarchie catholique tandis que celui-ci revient à nouveau sur les fondements de l'ordre en société. La guerre continue, d'effort constant à la paix de la Nativité. Le cœur du Pontife avoue son amertume, "d'autant plus qu'on ne voit s'ouvrir aujourd'hui aucune voie d'entente entre les parties belligères dont les buts et les programmes de guerre semblent être en opposition inconciliable". Avant d'en venir aux remèdes, comme dans ses précédents messages, Pie XII remonte aux causes et, cette fois, son analyse est plus strictement religieuse qu'auparavant.

Est-il vrai que le christianisme a fait faillite et que cette faillite a provoqué le désastre ? Non, répond le Pape, mais "les hommes se sont révoltés contre le christianisme... ils se sont forgés un christianisme à leur guise, une nouvelle idole qui ne sauve pas, qui ne met pas obstacle aux passions...". Le racine du mal est dans "la progressive déchristianisation individuelle et sociale qui, du relâchement des mœurs, est passée à l'affaiblissement et à la négation ouverte de vérités et de forces destinées à éclairer les intelligences sur le bien et le mal, à fortifier la vie familiale, la vie privée, la vie des Etats et la vie publique. Une anémie religieuse, se répandant comme une maladie contagieuse, a ainsi frappé de nombreux peuples d'Europe et du monde, et creusé dans les âmes un tel vide moral qu'aucun succédané religieux, aucune mythologie nationale ou internationale ne pourrait le combler".

La déchristianisation a pour effet une vision matérialiste de la destinée personnelle et de la vie collective. Il n'y a de remède que dans le retour à la foi, et aux normes qui protègent contre l'abus de la liberté non moins que contre l'abus du pouvoir.

Le message de 1942 contient une doctrine plus générale sur les éléments primordiaux de la vie en société : communauté dans l'ordre et communauté dans la tranquillité. C'est encore une réflexion sur la paix, mais elle ne s'inspire pas immédiatement de l'état de guerre. Le Pape éclaire les notions de personne, de famille, de travail ; il insiste fortement sur la valeur d'un ordre juridique - et on peut constater que c'est

une constante de son enseignement ; il appelle l'Etat à une conception saine de son rôle.

En 1943, pour la cinquième fois, on célèbre un Noël de guerre. Le Pape donne à son message un tour moins didactique. Il songe aux hommes déçus, aux hommes sans espérance. Les premiers mettaient leur confiance dans le progrès économique à l'échelle mondiale, ils ont vu se succéder les crises ; l'économie sans frein moral aboutit à une exploitation indigne et humiliante de la personne humaine et de la nature, à une triste et effroyable indigence chez les uns, à une opulence orgueilleuse et provocante chez les autres, à une opposition douloureuse et implacable entre les privilégiés et les indigents. Ils avaient aussi placé leur confiance dans la science sans Dieu et ils la voient esclaviser, "exécuteur de directives et d'ordres qui ne tiennent aucun compte des droits de la vérité et de la personne humaine". Les autres n'avaient qu'un but : le travail et la jouissance des biens terrestres ; ils sont désespérés parce que la guerre détruit leur bonheur. Quant à ceux qui déstabilisent la force et le pouvoir, ils contemplant les effets désastreux de leur ambition.

Les fidèles, en revanche, ont pour eux le réconfort de la foi. Mais ils auraient tort de se croire lavés de toute responsabilité quant aux maux du temps. Ils sont solidaires de l'humanité dans ses fautes et dans ses devoirs futurs.

Le message de 1944 contient tout un développement sur l'apport de l'Eglise à l'œuvre de paix. Plusieurs fois désormais Pie XII analy-



Pie XII

sera cet aspect, notamment dans sa réponse au Sacré-Colège sur l'universalité de l'Eglise et la paix du monde, dans le message radiodiffusé de 1948 sur l'Eglise et la paix entre les peuples, dans celui de 1951 sur la contribution de l'Eglise à la cause de la paix.

A partir de 1947, le radiomessage de Noël s'intègre dans la cérémonie des vœux du Sacré-Colège et il n'y a plus d'allocation spéciale à l'intention des cardinaux et prélats. Cette dernière avait d'ailleurs perdu tout son lustre dès 1941, année où la coutume du radiomessage s'est imposée, avec exceptions seulement en 1945 et 1946.

En dehors de la guerre et de la paix, on trouve un important message sur la misère économique et les moyens de la soulager (1952). Avec une insistance remarquable, Pie XII centre sa doctrine sur le principe d'ordre ; il soumet à une appréciation morale assez sévère l'industrialisation et les mythes de la planification ; il aborde les questions posées par le plein emploi, la démographie, l'émigration, le syndicalisme. L'année suivante, son jugement porte sur l'estime exagérée que l'homme moderne entretient à l'égard de la technique. Ce n'est pas la technique en elle-même qui mérite condamnation, mais un certain "esprit technique" selon lequel "on considère comme donnant à la vie humaine sa plus haute valeur le fait de tirer le plus grand profit des forces et éléments de la nature".

Un extrait de ce message, replacé dans notre contexte de 1971, prend une signification peut-être inattendue sous la plume de Pie XII :

"Dans les deux camps, ils sont millions ceux qui ont conservé, d'une façon plus ou moins vive, l'empreinte du Christ ; ils devraient, au même titre que les croyants fidèles et fervents, être appelés à travailler ensemble pour rénover la base d'unité de la famille humaine. Il est vrai que, dans l'une des parties, la voix des hommes qui sont résolument pour la vérité, pour l'amour, pour l'esprit, est étouffée par la pression des pouvoirs publics et que, de l'autre côté, il y a trop de

timidité à proclamer bien haut les bons. Mais c'est le devoir de la politique d'unifier, d'encourager les uns et de se faire l'écho des autres".

Et plus loin, l'appel aux chrétiens : "En attendant avec confiance en la clémence que le pont spirituel et charnel déjà existant en quelque mesure entre les rives, acquière une stabilité plus grande et efficace, nous voudrions exhorter en pieux lieu les chrétiens des pays où l'on goûte le don divin de la paix à faire tout leur possible pour hâter l'heure de son universel rétablissement. Qu'ils se persuadent avant tout que, si la qu'ils possèdent demeurent enfermées en comme un objet de contemplation en vue d'une jouissance spirituelle, elle ne servirait pas cause de la paix : la vérité doit être vécue, corrigée, appliquée dans tous les domaines de la vie".

Dans les dernières années de son pontificat, Pie XII reste fidèle aux lignes majeures d'enseignement spirituellement doctrinale. Les messages de 1955 et 1956 proposent la correction chrétienne de l'homme et invitent les peuples à instaurer l'harmonie et l'ordre dans le monde en imitant le Christ.

LA VOIX DE JEAN XXIII

Le 23 décembre 1958, c'est la voix du nouveau Pape qui parle de Noël ! Jean XXIII commence par rendre hommage à son prédécesseur : il avait l'habitude de transformer tout en discours de circonstance dense et riche, par lequel il se plaisait à développer avec pénétration, ses nobles pensées, se référant sans cesse aux situations changeantes de l'époque et souvent du désordre individuel, familial et social".

A ce corps de doctrine, Jean XXIII re les mots unité et paix, mais on sait qu'il élargit tout particulièrement l'unité qui concerne les chrétiens séparés :

"Le problème angossant de l'unité de l'héritage du Christ reste toujours une tâche de trouble... La tristesse de cette douloureuse constatation n'arrête et n'amortit pas - l'en mettons en Dieu notre confiance - l'âme de notre âme pour répondre à l'invitation d'amour de ces frères séparés qui portent le front le nom du Christ, en lisant le Évangile et ne sont pas insensibles aux institutions de la piété religieuse et de la charité laïques et béniante."

Cette hantise providentielle du pontificat laisse pas dans l'oubli celle de la paix : comme l'aurait-elle sans l'autre ? Jean XXIII convie donc les hommes à établir la paix par la justice, par l'unité, par la vérité. A ces trois thèmes des messages en 1958, 1959 et 1960, il ajoute en 1961 la paix du Christ dans la bonté. C'est un cœur paternel qui exhorte, c'est la bonté du pasteur qui parle à l'auditoire des Nations comme s'il n'y avait devant lui que des enfants et des frères. Le ton Jean XXIII est tout é



Jean XXIII

dans ces allocutions. Il n'exclut pas la fermeté. Qu'on relise, dans le message de 1960, passages sur la vérité qu'il faut honorer, dans faire. Et quand il adjure les gouvernants de pas rester sourds au cri de l'humanité qui aspire à la paix, quand il leur demande de songer

(Suite en page)



Léon XIII, Pape de "Rérum Novarum"

allocation. Ses successeurs continuent la tradition, mais il s'agit toujours d'une cérémonie intime. On trouve trace, dans la presse, de deux allocutions de Léon XIII et cette répercussion demeure encore très discrète.

AVEC PIE XII...

Peu à peu, la réponse du Pape aux vœux des cardinaux et des prélats prend de l'importance. A partir de 1928, les allocutions de Pie XI sont



Pie XII, Pape de "Quadragesimo"

reproduites, sauf quelques exceptions, par l'Os-servatore romano. Pie XII poursuit dans cette voie. Il accède au souverain pontificat en 1939 et sa première réponse au Sacré-Colège évoque l'invasion de la Pologne par les armées nazies :

"Parce que le monde paraît avoir oublié le message pacifique du Christ, la voix de la raison, la fraternité chrétienne, nous avons dû hélas ! nous trouver en face d'une série d'actes aussi inconciliables avec les prescriptions du droit positif international qu'avec les prescriptions du droit naturel et même avec les sentiments d'humanité les plus élémentaires. Actes qui nous montrent en quel cercle étroit s'enlise le sens juridique dévoyé par des considérations

LES MESSAGES DE NOEL DES GRANDS PAPES

(de la page 6)

l'histoire pourrait porter sur leur amitié, le bon Pape n'ignore pas la parole solennelle. Il révèle que son moment de l'alerte à Cuba recueillit des non douteuses de haute com-

1962, il se réjouissait de voir le Concile. Mais, après avoir rendu gloire à Dieu de ses vœux la paix et l'unité, il se ému par le charme de la fête :

"Nous voudrions, disait-il, nous attarder à la des peuples, dans les usines, dans les d'étude et de science, auprès du lit des personnes malades et de celles qui sont âgées, ou des hommes prient et souffrent, pour eux-mêmes et pour les autres, grand cœur avec leurs bras ou dans les de l'esprit et du cœur. Oui, nous passer notre main sur la tête des, les jeunes dans les yeux, en- et les mamans à poursuivre quotidienne".

La communion sur la lune

Thomas Paine, ancien du programme américain d'exploration lunaire, a ré- le premier liquide bu avait été du vin con- au cours de la mission 11, avec Aldrin et Arms-

deux astronautes, de foi ante, ont en effet célébré l'arrivée de l'homme par un simple service communion. Aldrin, après le sur terre d'Apollo 11, a Paine le récit de la cé- . "J'ai ouvert les petits plastique qui contenaient et du vin. J'ai versé le le calice que note égli- avait donné. La pesanteur réduite à un sixième sur la vin ondulait lentement et sement sur les bords de la . Il était très curieux de que le premier liquide qui été versé sur la lune, mbre nourriture absorbée et les éléments de la com- ", a déclaré Aldrin qui ndement religieux.

Nouvelle Brève

L'Eglise continue " d'in- liser " son administration . C'est ainsi que sur les 21 dicastères (ministères) de l'ya aujourd'hui 3 Français, 1 ancien, 1 Yougoslave, 1 1, 1 Belge, 1 Espagnol, 1 1 Américain, 1 Canadien, 1 et 9 Italiens. Mais 38 sur (ambassadeurs) et 11 sur apostoliques (représen- Pape sans statut diplomatique encore italiens.

Tel était Jean XXIII. Il lui suffisait d'une ef- fusion spontanée, d'un mot amical où vibrât la bonté, pour que les hommes reconnussent l'homme et que le Verbe de Dieu descendit en quelque sorte des hauteurs.

PREMIERE NOEL DE PAUL VI



Paul VI

Au Pasteur succédera un autre Docteur avec Paul VI, un Docteur qui veut regarder de près les courants d'idées, les réalités sociales les plus complexes. Son message de Noël pour 1963 parle de la faim, de la surpopulation et des moyens inacceptables qui sont parfois préconisés pour l'envoyer, de la meilleure répartition des biens économiques à travers le monde des jeunes Nations d'Afrique et d'Asie.

La paix est encore et toujours chancelante. Depuis que les Papes adressent au monde, par la radio et la télévision, leurs vœux de Noël, pas une seule fois ils n'ont eu le bonheur de saluer la paix sur terre comme un fait. Paul VI continue cette tradition qui serait décourageante si le porte-parole du Christ ne savait que l'Evangile est sans cesse en échec et sans cesse efficace. "Ce qui manque aux hommes, déclare-t-il, c'est une certaine unité dans les principes, dans les idées, dans les conceptions de la vie et du monde... On voit quel immense avantage nous apporte la venue de Jésus-Christ en ce monde. Il est venu pour établir un lien unique et universel entre les hommes et Dieu, leur Père céleste. Ce lien religieux est le fondement le plus solide et le plus efficace pour unir les hommes entre eux".

En relisant ce premier message de Noël de Paul VI, on ne peut s'empêcher de penser

THEOLOGIENS ET MEDECINS

Le jour n'est pas loin où un prêtre se rendra à l'hôpital non seulement pour assister les malades, mais aussi pour conseiller les médecins qui, chaque jour, se voient acculés à prendre des décisions de vie ou de mort entraînant des considérations éthiques et morales.

Un nouvel institut " Joseph et Rose Kennedy " pour l'étude de la reproduction humaine et de bioéthique a été créé aux Etats-Unis en vue de donner aux moralistes des différentes religions

et croyances la formation qui leur permettra de venir en aide aux médecins et aux hommes de science.

L'Institut, qui sera construit à côté de l'hôpital universitaire de Georgetown (Washington) est le premier dans l'histoire à se consacrer à la recherche coordonnée des aspects scientifiques et éthiques de la reproduction humaine et du développement, a précisé le président de l'Université, le Père Rober J. Henle, s.j.

L'Institut est créé grâce en partie à une contribution de 1.350.000 dollars de la fondation " Joseph P. Kennedy Jr ".

AFFAME

Le dimanche 22 août dernier, la paroisse d'Affamé a reçu son curé en la personne d'Abbé Théodore Atchou. La cérémonie fort simple était émouvante.

A 9h45 le cortège officiel, salué par dix coups de canon et composé de Mgr Vincent Mensah, des RR. PP. Saulnier et Athou fut accueilli à l'entrée du village par la population.

Dans son allocution de bienvenue M. Vincent Lokossou a mis l'accent sur la construction de leur église. Après l'Abbé Atchou, Mgr Mensah exhorta la population d'Affamé au travail pour le renouveau de leur village. Des réjouissances folkloriques étaient de la partie. Tard dans la nuit chacun regagnait son logis.

Moustapha Lawani

Les prêtres "Fidei Donum"

Il y a 14 ans, Pie XII lançait un appel aux prêtres sous la forme d'une encyclique " Fidei Donum ", leur demandant de se mettre au service des pays pauvres en vocations sacerdotales.

Depuis lors, 3.000 prêtres ont répondu à cet appel : au moins 1.500 Espagnols, 500 Français (dont 280 sont partis pour l'Afrique noire), 70 Belges, 49 Suisses, une trentaine de Néerlandais, autant d'Anglais, 250 des Etats-Unis (195 pour le Brésil et 55 pour l'Amérique centrale).

Le R. P. CLARISSE : prix "Emmanuel André You"

La Commission des Prix de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer a décerné le prix " Emmanuel André You " (200 ff) au R. P. Clarisse de la Léproserie de Ouidah.

Ce prix est attribué à une personne ayant accompli un ou plusieurs actes de courage ou de solidarité - s'être à plusieurs reprises distingué dans ces mêmes pays par des actes ou travaux intéressant le progrès social ou la condition morale des populations d'outre-mer.

Réabonnez-vous !

que le pèlerin de Terre Sainte, qui allait retrouver les lieux où jaillirent les sources, entendait monter au monde, et aux chrétiens d'abord qui sont en cause plus que personne, l'actualité du Christ. Le lien dont manque l'humanité en son tréfonds ne peut pas être de doctrine seulement, ni de bonne volonté moralisante : c'est une présence en action aujourd'hui qui doit surgir du christianisme. Que le premier message de Paul VI ait annoncé ce voyage historique restera pour le monde chrétien un signe et une grâce.

LES MOTS CROISES DE LA "CROIX DU DAHOMEY"

Problème N° 195

I	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

Horizontalement : I Action de marquer les bœufs avec un fer rouge ; terre à foin ou à pâturage. II Psychiâtre. III Démonstratif ; le candidat non élu en reçoit une ; la mienne. IV Cruels personnages des contes ; éperon qui est à la partie postérieure du pied de certains oiseaux. V Maréchal de France né à Muret ; titre de plusieurs dignitaires dans l'empire turc. VI Refus de reconnaître l'exactitude d'une allégation. VII Orient ; habitations de bêtes. VIII Champion ; interjection téléphonique. IX Division arrondie d'un organe ; qui ne pèse guère. X Se met dans la salade ; déclare une chose fautive ; terre entourée d'eau. XI Commune de l'Orne ; dont les os sont gros et saillants.

Verticalement : 1. - Facilité à parler d'abondance ; qui éprouve le sentiment de fatigue. 2. - Petits poèmes dont le sujet est triste ou tendre ; gros oiseaux palmipède. 3. - Participe gai ; qui entraîne un revenu suffisant. 4. - Enfin connu ; pronom personnel. 5. - Bêtes entêtées : divinité de la terre chez les grecs. 6. - Exprime en parole ; manqua son coup ; fille d'Inachos. 7. - Illustre famille princière d'Italie ; rejetons qui poussent au pied des arbres. 8. - Qui cause de la terreur. 9. - Partie de péage ; science qui a pour objet l'histoire des matériaux qui constituent le globe. 10. - Religieux vivant en communauté ; désigné par suffrage. 11. - Mouvements polaires du corps ; insecte hyménoptère.

Solution du problème n° 194

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	D	E	B	O	U	R	S		S	A	C
II	O	L	E	I	C	U	L	T	E	U	R
III	U	N	E	S	C	O		U	R	E	E
IV	T	E	E	L	L	A	B	O	R	E	
V	E	M		E	Z	E	S	S			
VI	R	A	I	L			T	R	I	E	
VII		S	E	R	V	I	E	T	T	E	
VIII	G	R	A	V	I		O	D	E	U	R
IX	A	U		A	V	E	N	U		D	A
X	D	E	V	I	E	R		I	L	E	T
XI	E	S	U	S			E	X	T	A	S

LA CROIX DU DAHOMEY

Publicité et Abonnements

La Croix du Dahomey

105 - Tél. 39-19

Comptes :

12-78 CCP

116 G BIAO

COTONOU

116-80, rue Talibout

75 - PARIS IX

Service de la Publication

Imprimé MIHAM

105 - Tél. 39-19

105 - Tél. 39-19

Nous remercions tout spécialement les personnes qui donnent un Abonnement de soutien . . . = 1.000 à 2.000 CFA (20 à 40 F) Abonnement de bienfaiteur . . . = 2.000 à 3.000 CFA (40 à 60 F) Abonnement d'amitié . . . = 3.000 CFA et plus (60 F et plus) Changement d'adresse . . . = 50 CFA

	Ordinaire	Avion
Dahomey	600 CFA	
Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Niger		
Mauritanie, Sénégal, Togo . . .	700 CFA	1.100 CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun, RCA	700 CFA	1.450 CFA
France	14 F.	25 F.
Nigeria	1.000 CFA	1.600 CFA
Congo-Léop., Kenya	1.000 CFA	2.150 CFA
Europe (moins la France) . . .	1.000 CFA	1.800 CFA
Amérique (Nord-Centrale-Sud) .	1.000 CFA	2.300 CFA

IMP. CENTRALE - COTONOU



monde - ainsi va le monde - ainsi va



BLOC-NOTES

(Suite de la page 5)

JUILLET

1 - **Gambie** : Entrée en vigueur du système décimal pour le système monétaire.

6 - **Rhodésie** : Découverte de deux importants gisements de nickel dans la région de Shabani.

7 - **Malawi** : Banda nommé Président à vie.

10 - **Espagne - Dahomey** : Signature d'un accord de coopération économique et commerciale entre l'Espagne et le Dahomey au Palais de Santa Cruz.

- **Maroc** : Putsch militaire manqué. Une cinquantaine de personnes trouvent la mort, dont l'ambassadeur de Belgique, deux médecins parisiens, plusieurs généraux marocains et le président de la Cour Suprême.

13 - **Maroc** : 10 officiers généraux et supérieurs dont 4 généraux ont été passés par les armes. Il s'agit des généraux Hamouh, Bougrimo, Habibi et Mustapha. Le général Medbouh avait été tué durant l'action.

20-3e FED-Dahomey : Le Président Ahomadégbé signe à Bruxelles deux importantes conventions de financement portant sur 2 projets du 3e FED d'un montant total dépassant 1 milliard de Frs cfa : un centre de formation maraichère, horticole et nutritionnelle à Ouando, et l'extension de

l'adduction d'eau de la ville de Cotonou.

23 - **Monrovia** : Décès de M. William Tubman, président de la République du Libéria, victime d'une hémorragie interne dans une clinique londonienne après l'opération de la prostate qu'il venait de subir. Il avait été porté à la magistrature suprême en 1943 et avait été constamment réélu depuis.

24 - **Soudan** : Exécution de trois officiers ayant participé au complot.

25 - **Le Cap** : Le professeur C. Barnard réalise une transplantation globale d'un cœur et de deux pousmons sur un métis âgé de quarante-neuf ans.

26 - **Cap-Kennedy** : La fusée Apollo 15 prend son envol avec trois astronautes pour une mission lunaire - le cinquième voyage Terre-Lune-Terre et le quatrième débarquement de deux hommes sur la lune.

- **Dahomey** : Pose de la première pierre à Cotonou par le Président Maga d'une usine de Céramique et d'une briqueterie.

29 - **Dahomey** : Né à Cana en 1916, Mgr Adimou, évêque de Lokossa, est nommé Archevêque de Cotonou.

30 - **Cap-Kennedy** : Deux des astronautes de la mission Apollo 15 se posent sur la lune où ils doivent passer trois jours et utiliser pour la première fois pour leurs travaux un véhicule spécialement réalisé.

AOUT

11-18 - **Accra** : Rencontre panafricaino-malgache des laïcs.

13 - **Soudan** : promulgation d'une constitution provisoire.

16 - **Washington** : Le Président Nixon annonce sa décision de suspendre la convertibilité du dollar en or. Les prix et les salaires sont bloqués pour trois mois. Les importations seront frappées d'une taxe de 10 %.

- **Dahomey** : Signature de deux conventions d'un montant total de 41,750,000 de frs cfa entre la France et le Dahomey pour l'agriculture et l'enseignement.

16 - 20 - **Afrique du Sud - Malawi** : Le Président Banda du Malawi en visite officielle en Afrique du Sud.

21 - **Dahomey** : Intrônisation de Mgr Adimou Archevêque de Cotonou par l'envoyé du Pape Mgr Gantini.

22 - **Jerusalem** : La livre israélienne est dévaluée de 20 %.

24 - **Afrique du Sud** : Inondation catastrophique à Port Elisabeth, 300 morts annoncés-t-on.

27 - **Maroc** : 49 peines de mort requises au procès de Marrakech.

28 - **Vatican** : Nomination de Mgr Mariani en qualité de nonce apostolique au Niger.

29 - **Libye** : La monnaie libyenne s'appellera désormais "dinar". Le dinar est composé de 100 dirhams.

(à suivre)

COTONOU : Noce d'argent à St Jean

10-10-46 - 10-10-71 : vingt-cinq années de vie conjugale : chose appréciable mais pas facile. Le ménage Dossou-Yovo Cécile "Agent des P. T. T. retraité" pour l'avoir accompli, vient d'en rendre grâce au Seigneur.

Le célébrant de la messe de la circonstance, ami des deux époux, a, dans son sermon, clair et précis, présenté le ménage Dossou-Yovo comme un point de mire pour les jeunes qui fuient le mariage religieux sous prétexte qu'il est une Croix difficile à supporter.



Al'instar des autres manifestations, un vin d'honneur organisé au domicile des heureux jubilaires a clôturé la cérémonie.

Félicitations, bonne Santé, courage et en route pour les noces d'or !

P. Hountondji

CHAUSSEE OU MARCHÉ... ?

Si la vue panoramique du Lac Ahémé flanqué autrefois d'une belvédère et moutonnant majestueusement sous la brise fluviale, retenait parfois des voyageurs qui s'oubliaient à le contempler, la scène quelque peu insolite à laquelle l'on assiste maintenant à l'entrée du pont de Agbanto contraste étrangement avec ce sain délassement. Inquiétante même elle est cette scène. Banalité ! objectivement d'aucuns, habitués qu'ils sont à voir de gros camions en stationnement en bordure de nos routes dans les agglomérations pour des transactions. Mais de grâce !

Cette banalité est une mauvaise plaisanterie d'autant plus qu'elle peut déboucher soudainement sur un drame inattendu. Evidemment, on a tellement vu que ça n'émeut plus personne ; les accidents de circulation ne sont-ils pas le lourd tribut que nous payons quotidiennement à l'imprudence des chauffeurs et des autres usagers de la route ? Certes, les habitués du tronçon international Cotonou - Lomé n'ont pas manqué de constater le fait sur lequel je me permets d'attirer l'attention du public. A l'entrée du pont de Guézin, côté Sud, se tient un marché où les voyageurs aiment s'arrêter pour s'approvisionner en

produits du Lac Ahémé, ce qui est heureux et permet aux Pédahs de vendre leur production à un prix rémunérateur en les soustrayant à la cupidité de certains acheteurs. Mais l'embouteillage qui se crée autour des véhicules en arrêt au bord de ce tronçon large d'à peine six mètres surplombé à cet endroit et de part et d'autre de pente abrupte, devient dangereux surtout quand un véhicule surgit du tournant, venant du côté Est et que les vendeuses enhardies par le négoce traversent imprudemment la chaussée !

Si la Providence, Bonne Mère, conjure les mauvais génies des destructeurs des vies humaines, il serait même absurde de continuer à négliger la précaution la plus élémentaire qui consiste à interdire aux femmes de transformer la chaussée en marché et à recommander aux voyageurs de descendre pour aller faire leurs achats à l'emplacement aménagé à cet effet. Mais, en tout état de cause, un panneau à cet endroit rendrait service et freinerait l'hystérie des vendeuses avides du pain et le déchaînement des acheteurs malicieux. Il y va de la vie de tout un chacun ; prenons-en conscience.

André Pognon

DERNIERE BATAILLE ?

De leur première bataille, ils ont acquis les langues et l'expérience.

De leur deuxième bataille, le travail et un labeur fait durant 20, 30, 40 ans.

Nombreux, ils étaient au Centre International des Stages (CODIAM) à Cotonou. Pendant deux jours en plus des heures de nuit, les retraités de l'administration du Dahomey ont travaillé à l'amélioration du reste de leur vie. De leurs travaux est née l'Association Nationale des Retraités de l'Administration du Dahomey (A.N.A.R.A.D.). Auront le titre de membres de ladite association, les fonctionnaires, assimilés, militaires retraités du Dahomey et leurs ayants-cause, titulaires d'une pension de retraite ou d'une rente viagère. L'association est administrée par un bureau-directeur national. L'actuel est composé comme suit :

Président : Eugène Lebrun ; vice-président : Robert Bandeira ; secrétaire général : Hermann Assogba ; secrétaire général-adjoint : Antoine

Agody ; secrétaire administratif : Ernest Pédé ; trésorier général : Christophe Acotcho ; trésorier général-adjoint : François Houkpe ; commissaires aux comptes : Prosper Azadi et Julien Yambodé.

Les membres de l'association résident dans la même préfecture constituent une section régionale.

Outre un bureau exécutif de 7 membres et compte tenu des multitudes de cas différents des fonctionnaires retraités, l'association est dotée d'un bureau d'études technique. Toutes les fonctions occupées par les membres de l'association sont gratuites.

Pour être membre actif, les conditions suivantes sont à remplir : être admis à la retraite ; être domicilié au Dahomey ou avoir sa pension domiciliée au Dahomey. Adresser une demande écrite accompagnée du montant de droit d'entrée égal à cinq cents francs au président régional du lieu de résidence du postulant.

Dans cette association qui vient de naître, les retraités du Dahomey meneront la dernière bataille pour leur épanouissement sur la terre pendant toute la durée de leur repos mérité.

L.A.L.

Nouvelles Brèves

● Les deuxième jeux africains auront lieu à Lagos en 1973. Les éliminatoires se dérouleront probablement au Togo.

● La population des pays en voie de développement évaluée à 1,5 milliard en 1965, atteindra 2,5 milliard en 1985.

● En 1971, on compte dans le monde plus d'un milliard d'analphabètes dont plus de 700 millions de femmes. En 1960, 9 femmes sur 10 sont illettrées. Ainsi l'Algérie comptait 94% de femmes illettrées, le Burundi 93%, le Cameroun 93%, le Dahomey 96%, l'Ethiopie 96% ainsi que la Guinée, la Haute-Volta 99%, le Kenya 90%, l'Ile Madagascar 85%, la Somalie 100%, le Sénégal 98%, la Zambie 70,3%.

Chaque semaine vous pouvez gagner
60 millions F. CFA LE GROS LOT
à chaque tranche hebdomadaire il est prévu plus de
470 millions de F. CFA en 160 à 168000 lots
à répartir entre les gagnants.
Sans attendre, tentez votre chance à la
LOTÉRIE NATIONALE
2 Carnets de 10 dixième : 3250 F CFA
1 Carnet « » : 1750 F CFA
1/2 Carnet « » : 1000 F CFA
(envoi recommandé, liste tirage officielle comprise)
ABONNEZ-VOUS GROUPEZ-VOUS
VOUS MULTIPLIEZ VOS CHANCES
Détaillez vos commandes aux talons des mandats
et chèques adressés à :
Mme DESMARTION
45-BOISSEAUX (Lons) CCF Paris 1 571.367
675 en 810 ou 960 millions F. CFA etc de lots
à répartir aux fantastiques tranches spéciales
ATTEIGNANT 125 MILLIONS F. CFA.
Participation immédiate et renseignements
contre 400 f. cfa
Ecrivez d'urgence en joignant 450 F. CFA.